

Résumé exécutif

Le Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (GIC/NEAMTWS) a réuni les représentants de 16 États membres lors de sa 17^e session, qui s'est tenue en ligne du 24 au 26 novembre 2021. Le GIC a adopté les décisions et recommandations ci-après :

Le GIC/NEAMTWS,

Prend note des résultats positifs du quatrième exercice d'alerte aux tsunamis dans la région, NEAMWave21, organisé du 8 au 10 mars 2021, ainsi que de la nette augmentation de l'intérêt des médias pour cet exercice ;

Remercie les coprésidents et les membres de l'Équipe spéciale sur les exercices pour avoir élaboré le rapport d'évaluation du NEAMWave21, et les **prie** de finaliser ledit rapport au premier trimestre de 2022 ;

Prend acte des actions continues de sensibilisation et de préparation aux risques de tsunami menées par les États membres au cours de la période intersessions, parallèlement et à titre de contribution à la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis, le 5 novembre 2021 ;

Se félicite des exercices d'alerte aux tsunamis organisés en France et à Malte à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis ;

Prend note des travaux menés par le Groupe Tsunami Ready au sein du Groupe de travail 4 sur la sensibilisation de la population, la préparation et la mitigation pendant la période intersessions ;

Se félicite également des progrès accomplis par les communautés des Bouches-du-Rhône et de Cannes (France) ; de Kos (Grèce) ; d'Israël ; de Minturno, de Pachino et de Palmi (Italie) ; de Marsaxlokk (Malte) ; des Açores, de Cascais, de Lagos, de Lisbonne, de Madère, de Portimão et de Setúbal (Portugal) ; de Chipiona (Espagne), et de Bodrum et d'Istanbul (Turquie), qui sont de plus en plus préparées ou prêtes à faire face aux tsunamis ;

Accueille avec satisfaction la finalisation du document stratégique ICG/NEAMTWS 2021-2030 ;

Remercie les coprésidents de l'Équipe spéciale sur la documentation pour avoir établi la stratégie ICG/NEAMTWS 2021-2030 et **encourage** les États membres et les partenaires à contribuer à sa mise en œuvre ;

Se félicite de la nomination d'un contact national pour les tsunamis et d'un point focal pour l'alerte aux tsunamis en Libye ;

Se félicite également du nouveau projet de la direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (DG-ECHO) de l'Union européenne intitulé « Renforcer la résilience des communautés côtières de l'Atlantique du Nord-Est et de la région méditerranéenne face à l'impact des tsunamis et autres aléas côtiers liés au niveau de la mer » ;

Prend note de l'étude réalisée par le Secrétariat sur la perception des risques côtiers multiples, la résilience face à ceux-ci et les questionnaires d'enquête, qui contribue à la mise en œuvre du nouveau projet de la DG-ECHO de l'Union européenne intitulé « Compréhension et communication relatives aux tsunamis et aux autres aléas liés au niveau de la mer » ;

Prend note également de l'aide fournie par la Commission européenne (CE) et son Centre commun de recherche (CCR) pour le développement des capacités, y compris à l'appui des infrastructures, de la recherche, des nouveaux instruments de mesure du niveau de la mer et de la fourniture de mesures, notamment pour la phase 2 du projet « Dernier kilomètre » mis en œuvre à Malte, ainsi

que de l'aide fournie pour organiser le premier exercice de bout en bout d'alerte au tsunami à Marsaxlokk (Malte) ;

Accepte les autres recommandations formulées par les groupes de travail et les équipes spéciales, telles qu'énoncées dans l'annexe ;

Décide d'établir au moins 10 communautés disposant de la certification « Tsunami Ready » dans la région méditerranéenne au cours des deux prochaines années, de façon à ce que 100 % des communautés exposées aux tsunamis soient préparées et résilientes face à ce risque d'ici à 2030, grâce à la mise en œuvre du Programme Tsunami Ready de l'UNESCO/COI et d'autres initiatives ;

Décide également :

- (i) de poursuivre les activités fusionnées des Groupes de travail 2 et 3, conformément au mandat révisé (annexe 1 à la décision ICG/NEAMTWS-XVII.1) ;
- (ii) de maintenir l'Équipe spéciale sur la documentation avec un mandat révisé (annexe 2 à la décision ICG/NEAMTWS-XVII.1) ;
- (iii) de maintenir l'Équipe spéciale sur les exercices d'alerte aux tsunamis avec un mandat révisé (annexe 3 à la décision ICG/NEAMTWS-XVII.1) ;
- (iv) de poursuivre les activités de l'Équipe spéciale sur les opérations avec un mandat révisé (annexe 4 à la décision ICG/NEAMTWS-XVII.1) ;
- (v) de créer officiellement une équipe spéciale sur le Programme Tsunami Ready et de définir son mandat (annexe 5 à la décision ICG/NEAMTWS-XVII.1) ;
- (vi) de poursuivre les activités du Comité directeur pendant la période intersessions avec un mandat révisé (annexe 6 à la décision ICG/NEAMTWS-XVII.1) ; et
- (vii) de conduire l'exercice NEAMWave23 d'alerte aux tsunamis d'ici la première semaine de novembre 2023 ;

Recommande d'accroître la participation des États membres aux activités du GIC, en mettant l'accent sur l'éducation, la sensibilisation et la préparation aux tsunamis, et de continuer à explorer et partager les données de l'expérience pilote du Programme Tsunami Ready dans la région de l'Atlantique du Nord-Est, de la Méditerranée et des mers adjacentes ;

Recommande également :

- (i) que chaque prestataire de services relatifs aux tsunamis (TSP) continue de fournir des informations sur le niveau de menace fondées sur leurs bonnes pratiques, notamment des matrices de décision (éventuellement différentes), des bases de données sur les scénarios ou d'autres méthodes, ces dernières devant être documentées dans le [Guide opérationnel des utilisateurs du NEAMTWS](#) ;
- (ii) que les points focaux pour l'alerte aux tsunamis élaborent, en lien étroit avec leur Centre national d'alerte aux tsunamis (NTWC), le cas échéant, des procédures opérationnelles normalisées afin d'être en mesure de réagir de façon appropriée en cas de messages d'alerte divergents émis par les prestataires de services relatifs aux tsunamis (TSP), conformément au document d'orientation « Guidelines on TSP Messages Uncertainty » élaboré par le Groupe de travail 1 en 2017 ;
- (iii) que toutes les données concernant le niveau de la mer soient mises à la disposition des prestataires de services relatifs aux tsunamis (TSP) et des centres nationaux d'alerte aux

tsunamis (NTWC), au moyen d'accords bilatéraux conclus entre ceux-ci, chaque fois que cela est possible ;

- (iv) d'augmenter le nombre de stations sismiques et marégraphiques disponibles en Afrique du Nord et, en ce qui concerne les données relatives au niveau de la mer, s'agissant notamment des tsunamis qui se forment en dehors des zones de subduction, ou sans cause sismique, d'accroître le taux d'échantillonnage (à environ 1 échantillon par seconde) et de réduire, autant que possible, la latence à 1 minute ou moins ;

Encourage les États membres à organiser la 18^e session du GIC/NEAMTWS ;

Remercie le Secrétariat pour avoir organisé la 17^e session du GIC/NEAMTWS en ligne.